



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



COMMUNIQUE DE LA CEDEAO SUR LA GUINÉE-BISSAU

L'attention de la Commission de la CEDEAO a été attirée sur une déclaration publiée le 29 juin 2026 par le Comité national de campagne de l'ancien candidat à la présidence Fernando Dias da Costa, et relayée par Notabanca, selon laquelle les propos tenus par le chef de la récente mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau constitueraient une « ingérence inacceptable » dans les affaires intérieures de la République de Guinée-Bissau. La Commission tient à souligner, d'emblée, que le chef de mission s'exprimait au nom de la CEDEAO dans l'exercice d'un mandat collectif, et non à titre national.

La CEDEAO rappelle respectueusement que la mission a été déployée conformément au mandat de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement et qu'elle a agi exclusivement dans le cadre de la responsabilité de la Communauté de promouvoir la paix, l'ordre constitutionnel, le dialogue politique et la stabilité régionale.

La Commission tient en outre à préciser que la mission n'a ni annoncé ni validé aucun processus constitutionnel au nom du peuple de Guinée-Bissau. Elle s'est contentée de communiquer les grandes lignes de la feuille de route politique discutée avec les autorités nationales compétentes au cours de ses consultations. Une telle communication ne doit pas être interprétée à tort comme une tentative de déterminer l'avenir constitutionnel de la Guinée-Bissau, décision souveraine qui appartient exclusivement aux institutions et au peuple de la République de Guinée-Bissau, conformément à leur Constitution et aux lois nationales applicables.

La CEDEAO a toujours accompagné la Guinée-Bissau dans ses efforts visant à consolider la paix, à renforcer la gouvernance démocratique et à préserver l'ordre constitutionnel, conformément aux instruments juridiques de la Communauté. Cet engagement reflète l'attachement collectif des États membres aux principes consacrés par le Traité de la CEDEAO et le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, notamment le règlement pacifique des différends politiques par le dialogue et par des moyens constitutionnels.

La Commission déplore donc les tentatives visant à présenter l'action d'une mission de la CEDEAO comme une ingérence étrangère. De telles caractérisations font abstraction tant de la nature multilatérale de la mission que des décisions collectives de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement qui sous-tendent son mandat. La CEDEAO reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de tous ses États membres, tout en s'acquittant fidèlement de sa responsabilité de soutenir la paix, la gouvernance constitutionnelle et la stabilité régionale.





ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



La Commission appelle tous les acteurs politiques à faire preuve de retenue, à s'engager dans un dialogue constructif et à contribuer à instaurer un climat propice à la paix, à la cohésion nationale et à la consolidation de la démocratie. La CEDEAO continuera à se tenir aux côtés du peuple de Guinée-Bissau pour soutenir un processus politique pacifique, inclusif et mené sous l'impulsion nationale, qui préserve la stabilité du pays et renforce les institutions démocratiques.

Fait à Abuja, Nigéria, le 29 juin 2026.

La Commission de la CEDEAO.